

BIO INFOS

La réussite de la protection en viticulture bio passe par des mesures préventives

La saison viticole 2020 a été marquée par une pression exceptionnelle d'oïdium avec des dégâts dans toutes les régions. Le point sur les éléments à retenir pour les prochaines saisons.

Lorsque la lutte contre une maladie échoue, les vignerons échangent beaucoup sur le nombre de traitements effectués, sur le démarrage précoce de la lutte et sur les produits utilisés. L'expérience de 2020 montre que ce sont principalement des lacunes au niveau de la date et de l'intensité d'effeuillage de la zone des grappes ainsi que de la qualité de l'application qui ont été les principaux facteurs responsables dans les parcelles touchées par l'oïdium, alors que le mildiou s'est fait plus discret.

En cas de pression importante d'oïdium les prochaines saisons, il sera primordial de soigner les travaux de la feuille et de les réaliser en priorité dans les parcelles les plus sensibles. La qualité d'application doit être plus particulièrement soignée de la nouaison au stade petit pois pour les 3 traitements les plus importants: renouvellement rapide après lessivage, volume de bouillie plus important, application face par face, passage au sol dans la zone des grappes pour les secteurs traités par voie aérienne. Pour ces 3 traitements les plus importants sur les jeunes baies, l'utilisation de doses suffisantes de soufre (5 à 6,4 kg/ha) est à prévoir avec l'option d'ajouter d'autres produits en complément comme le bicarbonate de po-

tassium. Pour les parcelles touchées chaque année, un poudrage au soufre au stade nouaison peut offrir un gain d'efficacité et éviter par la suite des poudrages multiples et tardifs qui seront moins efficaces et plus gourmands en soufre.

En viticulture biologique, toutes les mesures préventives de base doivent être raisonnées pour limiter la virulence des maladies: choix du cépage et du porte-greffe, équilibre de la vigueur, mode de conduite de la vigne limitant les maladies. Pour ce qui est de l'oïdium, les travaux en vert ont un rôle primordial pour la limitation du champignon et l'optimisation de la lutte. Ils doivent être mis en place le plus tôt possible et en priorité dans les parcelles les plus sensibles. L'aération précoce des baies dès la nouaison permet une limitation du mycélium par les UV, favorise un microclimat plus sec défavorable au champignon, ainsi qu'une meilleure application des produits sur les grappes et enfin limite les contaminations entre feuilles et baies. En 2020, la pression d'oïdium était telle dans certains secteurs, qu'il suffisait d'oublier d'effeuiller une feuille pour que la grappe du dessous soit touchée par le champignon.

Qualité d'application sur la zone des grappes

L'oïdium est la maladie qui met en évidence les problèmes d'application. En effet, la grande majorité des problèmes d'oïdium rencontrés dans le vignoble fait suite à une mauvaise application du produit, notamment sur la zone des grappes. Ceci peut s'expliquer par un mauvais effeuillage comme vu ci-dessus mais



L'aération précoce de la zone des grappes et la qualité d'application du soufre sur les baies ont été les facteurs clés de réussite de la protection en bio face à l'oïdium qui a été très virulent en 2020.

DAVID MARCHAND, FIBL

aussi par tous les autres facteurs qui entravent la qualité d'application: traitement aérien, traitement avec un appareil peu précis, passage un rang sur deux, trop faible volume de bouillie à l'hectare, mauvaise orientation ou mauvais choix des buses dans la zone des grappes.

Positionnement, doses et choix des produits

La date d'intervention en bio est souvent dictée par le mildiou en positionnant le pro-

duit avant les pluies contaminatrices. Or le soufre étant aussi un produit lessivable, la vigne doit être constamment protégée pendant la période de forte sensibilité de la floraison à petit pois. Le renouvellement de la protection doit donc se faire rapidement après un cumul de pluies supérieur à 25 mm. A partir de la fermeture de la grappe, un arrêt précoce de la lutte n'a que peu de conséquences sur les attaques d'oïdium si les traitements précédents sont réussis. Mais il faut

retenir que les symptômes sur baies sont visibles parfois seulement 3 à 4 semaines après la contamination. De plus si du mycélium est présent sur les grappes, celui-ci peut se développer jusqu'à fin véraison. Des doses de 3 kg/ha pendant la saison et 5 kg/ha pour les traitements de la floraison à petit pois sont suffisantes, avec une bonne qualité d'application et des travaux de la feuille soignés et précoces. Lors d'une forte pression comme en 2020, les doses de soufre utilisées

ont été plus importantes car la présence de symptômes a nécessité des poudrages curatifs sur les parcelles touchées (dose de 12 à 25 kg/ha par application). D'autres produits comme le bicarbonate de potassium peuvent être utilisés en complément pour les traitements les plus importants de la saison et peuvent aussi être une alternative au poudrage pour des traitements curatifs en mouillable sur la zone des grappes.

DAVID MARCHAND, FIBL

ŒNOLOGIE

Un millésime 2020 intense et équilibré

Les premières dégustations du millésime 2020 font ressortir des vins blancs amples et fruités.

Il reste encore quelques rares parcelles à récolter pour la production de vins issus de raisins surmaturés alors que la fermentation alcoolique est achevée pour la plupart des vins en cave. Le millésime 2020 peut être considéré comme faible avec des rendements globalement inférieurs aux productions habituelles.

La période des vendanges a été étalée dans le temps en raison de la floraison qui a été particulièrement longue cette année. Celle-ci a engendré des maturités échelonnées et ces différences se retrouvent jusque dans les cuves avec des équilibres très divers selon les parcelles.

Les premières dégustations du millésime 2020 font ressortir des vins blancs amples et fruités. Côté rouges, les couleurs sont intenses et les acidités très variables selon les parcelles.

Des vinifications sans problème

Les vinifications se déroulent très bien dans les caves romandes où très peu de problèmes sont rencontrés. Les sucres résiduels représentent actuellement la principale préoccupation des vinificateurs, en particulier lorsque les taux de sucres étaient très élevés au moment de la récolte. Des pieds de cuve ont généralement permis d'obtenir des vins secs et stables. Lorsque des arrêts de fermentation surviennent et que les taux de sucre sont faibles, il convient de ne pas laisser la cuve en vidange et de la compléter pour la fin de la fermentation.

Les fermentations malolactiques se déclenchent assez facilement et seront intéressantes pour certaines cuvées afin de transformer l'acide malique en acide lactique. Dans le Valais plus particulièrement, il peut être intéressant de bloquer cette deuxième fermentation sur certains blancs et rouges pour conserver la fraîcheur et l'équilibre acquis dès la fin de la fermentation alcoolique. La dégustation des



Les sucres résiduels représentent actuellement la principale préoccupation des vinificateurs.

PIXABAY.COM

vins permettra de prendre la bonne décision.

De nombreux producteurs se lancent dans des procédés de vinification sans ajouts de SO₂. Les réussites sont très variables selon les producteurs et selon les protocoles mis en place et les millésimes. Dans l'optique de la réalisation de ce type de vinification, l'anticipation est un point crucial pour éviter les déviations orga-

noleptiques. Sur cette thématique une formation «Vinifier sans ajout de SO₂» est organisée par Proconseil le 4 février 2021 avec Benoît Bach, professeur à l'école de Changins.

AXEL JAQUEROD, PROCONSEIL

SUR LE WEB

www.prometerre.ch/formations/ Pour accéder au catalogue complet des formations en ligne.

VALAIS

Foyers de flavescence dorée

Deux communes valaisannes sont touchées par cette maladie de quarantaine de la vigne.

Deux foyers de flavescence dorée ont été découverts dans le cadre de la surveillance phytosanitaire du vignoble, menée par le Service de l'agriculture du canton du Valais (SCA), en collaboration avec les vignerons professionnels. Les analyses effectuées sur les échantillons suspects provenant de 125 parcelles révèlent la présence de cette maladie de quarantaine dans les communes de Port-Valais et d'Ardon.

Des mesures de lutte obligatoires doivent être mises en œuvre immédiatement. Plus de 50 hectares sur l'ensemble du canton ont été prospectés en 2020 dans le cadre de la surveillance phytosanitaire du vignoble. Ce travail méticuleux est réalisé par l'Office de la viticulture, en collaboration avec les vignerons professionnels. 286 échantillons symptomatiques ont été pré-

levés et analysés, provenant de 125 parcelles cadastrales, réparties sur 28 communes viticoles.

Les analyses effectuées par le laboratoire d'Agroscope ont permis d'identifier 38 céps positifs à la flavescence dorée sur la commune de Port-Valais, sur 81 céps analysés. A noter que tous les cas positifs proviennent de la même parcelle. Les analyses ont également révélé 2 céps positifs sur la commune d'Ardon, provenant de 2 parcelles contiguës.

Des périmètres de lutte obligatoire contre l'insecte vecteur de la maladie sont déterminés dans les deux communes. Tous les propriétaires et exploitants des vignes situées dans ces périmètres sont tenus d'effectuer des traitements insecticides en 2021, selon les indications fournies par le SCA. De plus, les deux communes plus celle de Vétroz sont déclarées jusqu'à nouvel avis «communes réglementées». De fait, tout déplacement du matériel végétal de vigne (plantes, greffons, boutures, etc.) y est interdit, sauf exception sous contrôle officiel.

SP